

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 023-1166/15/CC

**■ Attribution d'une subvention à la Maison De l'Emploi de Marseille (MDEM) pour sa mission Centrale de Mobilité durable
DEESV 15/13375/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de son Plan Climat-Energie Territorial, MPM souhaite soutenir le développement des actions en faveur de la mobilité durable par des associations et entreprises présentes sur son territoire.

Créée en 2008, la Maison de l'Emploi de Marseille (MDEM), association loi 1901, compte parmi ses membres constitutifs l'Etat, la Ville de Marseille, le Pôle Emploi, la Région PACA, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ainsi que de nombreux partenaires associés.

Il est constaté que la mobilité quotidienne est une préoccupation majeure au niveau de l'accès et du maintien dans l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés précaires ainsi qu'au niveau du développement économique du territoire. Cette question qui prend sur notre territoire, et en particulier dans les arrondissements les plus enclavés, un caractère de plus en plus aigu, a justifié la mise en œuvre de synergies dans le cadre d'un travail partenarial. Sensibilisation des professionnels de l'emploi, émergence d'une culture commune, harmonisation des pratiques, déploiement de l'Entretien Approfondi en Mobilité pour les demandeurs d'emploi, location de véhicules, etc.

Afin d'aider les usagers, la Centrale de mobilité durable, mission développée au sein de la MDEM depuis septembre 2010, propose de développer, à court et moyen termes, des solutions de mobilités durables, adaptées aux problématiques des acteurs économiques et des salariés ou futurs salariés.

Pour cette année de transition, dans le cadre de sa Politique de la Ville, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite, également, expérimenter une nouvelle approche en permettant à chaque commune de bénéficier de la même enveloppe financière qu'avec les CUCS, mais en l'affectant selon deux types d'intervention décrits ci-dessous :

- Une intervention où MPM contribue à des projets dits « structurants », c'est-à-dire à des projets que les associations se proposent de mettre en œuvre concernant les compétences de la communauté urbaine, mais sur plusieurs sites de la géographie prioritaire (2 minimum) : Ces projets seront donc moins nombreux, et plus importants en demandes de financements dans la limite de l'enveloppe adoptée au Budget 2015.
- Une intervention ciblée sur la proximité et le lien social, en priorité dans les quartiers de rénovation urbaine. Il s'agit de participer à la constitution de « Fonds de Participation des Habitants » que gèreront des équipements de quartier, ou des associations en capacité de le faire, et qui permettraient de soutenir des initiatives provenant de groupes d'habitants et ayant pour objectif de créer un lien social et d'encourager le travail collectif de proximité.

Afin de soutenir d'une part, les actions en faveur de la mobilité durable sur son territoire, et d'autre part, de réaliser une expérimentation pour la programmation de la Politique de la Ville, en 2015, fondée sur la sélection de projets associatifs structurants et la mise en place de Fonds de Participation des Habitants en lien avec les équipes « politique de la ville » des territoires concernés, le Conseil de Communauté souhaite attribuer une subvention à l'association MDEM de 40 000 euros pour l'année 2015.

Une convention de partenariat entre MPM et la Maison de l'Emploi de Marseille est soumise à l'approbation du Bureau de Communauté et définit les modalités de ce partenariat.

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine ;
- La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- La loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-356/13/CC du 28 juin 2013 portant approbation du Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole 2013-2023 ;
- Les comités de pilotage du 2 juin approuvant la programmation associative 2014 du CUCS de Marseille ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'engagement du Plan Climat-Energie Territorial dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives, notamment ;
- Le plan d'actions du Plan de Déplacements Urbains, notamment sur la multimodalité des déplacements, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, la promotion et le développement de l'usage des modes alternatifs à l'autosolisme ;
- Que le plan d'actions de la MDEM vise plusieurs objectifs à caractère économiques et innovants, environnementaux et sociaux en lien avec les enjeux portés par le PCET et le PDU de MPM ;
- Les pistes d'actions préconisées dans le Bilan environnemental des déplacements 2012 de Marseille Provence Métropole ;
- L'enjeu global pour Marseille Provence Métropole de fédérer ses partenaires autour de leurs projets, dès lors qu'ils participent activement par des actions concrètes, à l'atteinte des objectifs de ses politiques de mobilité, déplacement et de sobriété énergétique ;
- La mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins des territoires et des publics en difficultés ;
- L'intérêt de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la centrale de mobilité du territoire MPM Centre avec des actions spécifiques en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Article 1 :

Est attribuée à la Maison de l'Emploi de Marseille une subvention de :

- **20 000 euros** pour sa mission Centrale de Mobilité durable
- **20 000 euros** pour son Programme d'actions dans le cadre de ses activités liées à la Politique de la Ville

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2015 de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole :

20 000€ : OPI n°2014/00029– Sous-Politique G610 – Nature 20421 – Fonction 833 et

20 000€ : Sous-Politique E120 – Nature 6575 – Fonction 824

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Robert ASSANTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER